

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



AOÛT 2019

TABLE DES MATIÈRES



Renseignements fondamentaux

- 2** Exigences pour Mainpro+
- 3** Politique pour le non-respect des exigences
- 5** Politique sur les absences
- 6** Activités certifiées Mainpro+
- 7** Activités non certifiées Mainpro+
- 8** Valeur des crédits Mainpro+
- 8** Politique de crédit Mainpro+ pour les événements parrainés par l'industrie
- 9** Ententes avec d'autres organisations

Comment procéder

- 10** Ressources, aide, et soutien
- 11** Comment utiliser la fonction Recherche d'activité avancée
- 12** Comment accéder à votre relevé des cycles précédents
- 13** Comment déclarer les activités certifiées qui n'apparaissent pas sur le site Web de Mainpro+
- 14** Exercices *Relier l'apprentissage*
- 16** Foire aux questions
- 18** Pour nous joindre



Renseignements fondamentaux

Mainpro+^{MD} (Maintien de la compétence professionnelle) est le programme du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) conçu pour appuyer et promouvoir le développement professionnel continu (DPC) des médecins de famille. Mainpro+ a trois fonctions principales :

- 1** Fournir aux médecins de famille canadiens des normes et lignes directrices encadrant la participation aux activités de DPC.
- 2** Offrir aux médecins de famille un moyen pratique de suivre leurs activités de DPC.
- 3** Garantir une programmation de DPC qui respecte des normes élevées en matière d'éthique et de qualité grâce à un rigoureux processus de certification fondé sur l'évaluation par les pairs.

EXIGENCES DE MAINPRO+

- Pour répondre aux exigences en matière d'obtention de crédits Mainpro+, vous devez déclarer un minimum de 250 crédits au cours de chaque cycle de 5 ans
- Pendant le cycle de 5 ans, au moins 125 crédits doivent être des crédits certifiés
- Les 125 crédits restants peuvent être certifiés ou non certifiés
- Un minimum de 25 crédits (certifiés ou non certifiés) doivent être accumulés et déclarés pendant chaque année de votre cycle
- La déclaration de crédits en ligne est obligatoire pour tous les membres

POLITIQUE POUR LE NON-RESPECT DES EXIGENCES

Si les exigences pour l'obtention des crédits ne sont pas respectées pendant un cycle de cinq ans, que se passe-t-il ?

Il y a une période de grâce de six semaines après la date de fin du cycle pendant laquelle les membres qui n'ont pas encore répondu aux exigences du cycle ont l'occasion de déclarer les crédits qu'il leur reste.

Si les exigences pour l'obtention des crédits ne sont toujours pas respectées à la fin de la période de grâce de six semaines, les membres ou les participants Mainpro+ non membres seront placés dans un cycle de rattrapage de deux ans.

Les personnes qui ne se conforment pas aux exigences du CMFC en ce qui concerne le DPC et/ou qui ne versent pas les frais annuels d'adhésion verront leur adhésion au CMFC et leur droit d'utilisation de toute désignation spéciale du CMFC suspendus ou révoqués conformément à l'article 9.1.1. du Règlement administratif :

9.1.1 Ceux qui ne répondent pas aux exigences du programme Mainpro+ pourraient perdre leur statut de membre, y compris le privilège d'utiliser les désignations du CMFC qui s'y rattachent.

Dès réception par le CMFC d'un avis de radiation ou de suspension d'un ordre des médecins, le CMFC suspend ou révoque immédiatement le statut de membre et le droit d'utiliser les désignations spéciales du Collège et avise le membre de ce fait. De plus, il n'y a pas de remboursement des frais d'adhésion au CMFC dans le cas d'une suspension.

Chaque membre du CMFC accepte que le CMFC a le droit de révoquer ou de suspendre son statut de membre et/ou son droit d'utiliser les désignations spéciales du Collège conformément au Règlement administratif du CMFC (article 9.3 ci-dessous) et renonce à son droit d'indemnisation à la suite d'une suspension ou d'une révocation.

9.3 Conformité. Dans tous les cas – membres et participants Mainpro + non membres – le CMFC se réserve le droit de signaler aux ordres des médecins la participation et la conformité en matière de développement professionnel continu.

Que se passe-t-il durant un cycle de rattrapage de deux ans ?

Tout membre du CMFC ou participant Mainpro+ non membre qui ne répond pas aux exigences de déclaration de crédits pendant son cycle de cinq ans sera placé dans un cycle de rattrapage de deux ans. Pendant un cycle de rattrapage :

- L'utilisation des désignations spéciales du CMFC (p. ex., CCMF, MCMF, FCMF et CCA) sera suspendue
- Les utilisateurs Mainpro+ doivent obtenir et inscrire un total de 100 crédits, dont 50 de ces crédits doivent être certifiés
- Les mises à jour de l'état du cycle et des désignations spéciales seront transmises à l'ordre des médecins approprié
- Les crédits pour les activités du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal) et de l'American Medical Association (AMA) peuvent seulement être inscrits en tant que crédits non certifiés (c.-à-d., ils ne peuvent pas être inscrits comme crédits certifiés, peu importe le statut du programme)
- Toutes les déclarations de crédits devront être accompagnées de la documentation (attestation de participation ou certificat de présence) en pièce jointe au moment de l'inscription des crédits et sont sujettes à la révision et à l'approbation par le CMFC

Conclusion hâtive d'un cycle de rattrapage

Les membres du CMFC et les participants Mainpro+ non membres qui sont dans un cycle de rattrapage de deux ans pourront terminer leur cycle plus rapidement s'ils répondent aux exigences du cycle au cours des 12 premiers mois. Une fois que la personne répond aux exigences de conclusion hâtive, leurs désignations spéciales du CMFC seront rétablies (le cas échéant) et leur cycle de rattrapage de deux sera converti en un cycle régulier de cinq ans. Votre date de début de cycle sera la même et tous les crédits déclarés et approuvés auparavant s'appliqueront à votre nouveau cycle de cinq ans.

Par exemple, si votre cycle de rattrapage de deux ans a commencé le 1^{er} juillet 2018 (avec une date de fin le 30 juin 2020), et que vous avez été en mesure d'inscrire 50 crédits certifiés et 50 crédits non certifiés au 1^{er} février 2019, votre nouveau cycle devrait être :

Date de début du cycle : 1^{er} juillet 2018

Date de fin du cycle : 30 juin 2023

Sommaire des crédits : 50 certifiés et 50 non certifiés

Une fois votre cycle converti à un cycle régulier de cinq ans, vous n'aurez plus besoin de fournir la documentation pour chaque déclaration de crédits.

POLITIQUE SUR LES ABSENCES

Congés et prolongations de cycle Mainpro+

Si vous vous absentez de votre pratique pendant au moins six mois consécutifs en raison d'un congé de maladie ou un congé parental, ou pour être le soignant principal d'un proche, veuillez communiquer avec nous dès que possible pour discuter de votre cycle de DPC. Le CMFC peut vous accorder une prolongation de cycle d'un an dans ces situations.

Si vous avez des questions au sujet de l'incidence de votre absence sur votre permis d'exercice, veuillez communiquer avec l'ordre des médecins de votre province ou territoire.



CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

Les activités certifiées ont été évaluées et approuvées par le Collège et respectent les normes de DPC certifié.

1



APPRENTISSAGE EN GROUPE

Activités qui offrent l'occasion d'apprendre avec d'autres

ACTIVITÉS CERTIFIÉES :

LES PARTICIPANTS À MAINPRO+ DOIVENT DÉCLARER AU MOINS 125 CRÉDITS CERTIFIÉS PAR CYCLE.

- Activités d'Apprentissage en groupe certifiées Mainpro+ du CMFC (p. ex., conférences, tournées hospitalières, webinaires interactifs, clubs de lecture)
- Programme d'apprentissage en petits groupes basé sur la pratique de la Foundation for Medical Practice Education
- Crédits prescrits officiels de l'American Academy of Family Physicians (AAFP)
- Crédits de PRA de catégorie 1 de l'American Medical Association (AMA)TM (maximum 50 crédits par cycle*)
- Programmes de réanimation avancée (y compris GESTA)
- Programme MOREOB Plus
- Crédits pour les activités accréditées de la Section 1 du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (maximum 50 crédits par cycle*)
- Crédits de catégorie 1 du Québec
- Autres activités d'apprentissage en groupe certifiées

2



AUTOAPPRENTISSAGE

Activités planifiées et mises en œuvre par la personne, hors d'un contexte de groupe

- Activités d'Autoapprentissage certifiées Mainpro+ du CMFC
- Programme Autoapprentissage^{MC} du CMFC
- Articles Mainpro+ du Médecin de famille canadien (MFC)
- DPC en ligne (p. ex., InfoPOEMs, UpToDate)
- Stage de perfectionnement clinique officiel
- Études officielles/diplôme universitaire
- Crédits prescrits officiels de l'AAFP (activités d'autoapprentissage)
- Relier l'apprentissage à l'administration
- Relier l'apprentissage à l'enseignement
- Relier l'apprentissage à la pratique
- Relier l'apprentissage à la recherche
- Crédits de PRA de catégorie 1 de l'AMA
- Crédits de catégorie 1 du Québec
- Autres activités d'autoapprentissage certifiées



ÉVALUATION

Activités qui stimulent l'apprentissage par le biais de l'analyse de données et l'élaboration de commentaires sur une personne ou un groupe (p.ex., vérification de la pratique); l'évaluation du matériel d'apprentissage peut également faire partie de cette catégorie

- Évaluateur pour une visite d'agrément du CMFC
- Activités d'évaluation certifiées Mainpro+ du CMFC
- Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence du CMFC
- Tuteur de pair du CMFC (p. ex., VAC ou tuteur Perles^{ce})
- Examen de certification ou de recertification de l'American Board of Family Practice (ABFP)
- Examen de certification ou de recertification de l'American Board of Emergency Medicine (ABEM)
- Relier l'apprentissage à l'évaluation
- Perles^{MC}
- Perles^{ce}
- Examineur pour les examens majeurs en médecine comme l'Examen de certification en médecine familiale, l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence ou l'Examen d'aptitude du Conseil médical du Canada
- Programmes provinciaux d'amélioration et d'évaluation de la pratique
- Programmes de vérification de la pratique/d'assurance de la qualité
- Crédits pour les activités accréditées de la Section 3 du programme de MDC du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (maximum de 50 crédits par cycle*)
- Crédits de catégorie 1 du Québec
- Autres activités d'évaluation certifiées
- Programme de rétroaction multisources CMC 360 du Conseil médical du Canada

CATÉGORIES D'ACTIVITÉS

Les activités non certifiées n'ont pas été officiellement évaluées par le Collège, mais elles respectent la définition d'une activité de DPC du Collège, sont de nature non promotionnelle et offrent des occasions d'apprentissage professionnel valables.



APPRENTISSAGE EN GROUPE

Activités qui offrent l'occasion d'apprendre avec d'autres



AUTOAPPRENTISSAGE

Activités planifiées et mises en œuvre par la personne, hors d'un contexte de groupe



ÉVALUATION

Activités qui stimulent l'apprentissage par le biais de l'analyse de données et l'élaboration de commentaires sur une personne ou un groupe (p.ex., vérification de la pratique); l'évaluation du matériel d'apprentissage peut également faire partie de cette catégorie

ACTIVITÉS NON CERTIFIÉES

Toutes les activités non certifiées sont admissibles à un crédit non certifié par heure de participation.

- Crédits facultatifs de l'AAFP
- Crédits pour les activités de la Section 2 du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
- Autres conférences éducatives, tournées hospitalières, webinaires (non certifiées)
- Autres activités (non certifiées) en petits groupes

LES RÉUNIONS OU ÉVÉNEMENTS COMMANDITÉS PAR L'INDUSTRIE (P. EX., PHARMACEUTIQUE) QUI N'AFFICHENT PAS L'ÉNONCÉ DE CERTIFICATION DU CMFC NE DONNENT PAS DROIT À DES CRÉDITS MAINPRO+ D'AUCUN TYPE.

- Activités d'enseignement (clinique ou universitaire)
- Autoapprentissage à l'aide de matériel durable (balados, monographies, enregistrements audio et vidéo, modules d'apprentissage électronique, etc.)
- Développement de cursus
- Lecture de revues
- Participation à un comité
- Planification de la formation
- Préparation et présentation pour les conférences, engagements d'allocutions et plénières
- Préparation/soumission de manuscrits pour publication

- Révision du cursus en médecine familiale
- Révision des lignes directrices cliniques
- Révision de manuscrits pour des revues médicales
- Révision du matériel d'apprentissage

VALEUR DES CRÉDITS MAINPRO+

La liste suivante résume la valeur des crédits d'un certain nombre de programmes et d'activités, mais ne constitue pas une liste complète :

- Programmes de soins avancés en réanimation : les programmes suivants donnent droit à **deux crédits certifiés par heure** : ACLS, ATLS, APLS, PALS, NRP, GESTA, ACoRN, ACES, WALS
- Les programmes de soins préhospitaliers de base/RCR donnent droit à **un crédit non certifié par heure**
- Toute activité non certifiée donne généralement droit à **un crédit non certifié par heure**
- Des vérifications de la pratique et des examens provinciaux de la pratique donnent droit à **six crédits certifiés par formulaire**
- Les exercices *Relier l'apprentissage* donnent droit à **cinq crédits certifiés par formulaire**
- Les cours universitaires donnent droit à **20 crédits certifiés par cours/formulaire**
- Les stages et cours de perfectionnement clinique officiels donnent droit à **50 crédits certifiés**

POLITIQUE DE CRÉDIT MAINPRO+ POUR LES ÉVÉNEMENTS PARRAINÉS PAR L'INDUSTRIE

Une nouvelle politique concernant les événements parrainés par l'industrie est entrée en vigueur en juin 2016 avec le lancement de Mainpro+. Les événements et réunions parrainés par l'industrie qui ont reçu un énoncé de certification du CMFC donnent droit à des crédits certifiés Mainpro+. Cet énoncé est attribué aux événements et aux réunions qui ont satisfait aux exigences des lignes directrices de certification du CMFC, et qui ont été examinés et approuvés par le CMFC. **Les réunions parrainées par l'industrie qui ne sont pas assorties de l'énoncé de certification du CMFC ne sont pas admissibles à des crédits Mainpro+, peu importe le type.**



Les réunions parrainées par l'industrie qui ne sont pas assorties de l'énoncé de certification du CMFC ne sont pas admissibles à des crédits Mainpro+, peu importe le type.

ENTENTES AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS



Le CMFC a des ententes concernant la déclaration de crédits et la réciprocité avec les organisations partenaires suivantes :

American Academy of Family Physicians (AAFP)

L'American Academy of Family Physicians (AAFP) est l'organisme d'accréditation du développement professionnel continu (DPC) en médecine familiale aux États-Unis.

Notre entente réciproque sur l'attribution des crédits :

- Les membres du CMFC qui participent à des activités ou à des programmes de DPC agréés par l'AAFP comme donnant droit à des crédits prescrits peuvent demander des crédits certifiés.
- Les membres du CMFC qui participent à des activités ou à des programmes de DPC agréés par l'AAFP comme donnant droit à des crédits facultatifs peuvent demander des crédits non certifiés.

American Medical Association (AMA)

Les membres peuvent réclamer des crédits certifiés pour tout crédit PRA de catégorie 1 de l'AMA, jusqu'à un maximum de 50 crédits par cycle de cinq ans. Tous les crédits additionnels donnent droit à des crédits non certifiés.

Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (Collège royal)

- Les crédits agréés de la section 1 et de la section 3 donnent droit à des crédits certifiés, jusqu'à un maximum de 50 crédits par cycle de cinq ans; tous les crédits additionnels donnent droit à des crédits non certifiés.
- Les activités agréées au titre des crédits de la section 2 donnent droit à des crédits non certifiés, sans maximum.

Collège des médecins du Québec

Le Collège des médecins du Québec agréé les organisations de DPC de la province de Québec qui désirent offrir des crédits de DPC. Les utilisateurs Mainpro+ peuvent réclamer des crédits de Catégorie 1 du Québec en tant que crédits certifiés dans le système Mainpro+. Les crédits de Catégorie 1 du Québec peuvent être réclamés dans les trois catégories d'activités Mainpro+ : Apprentissage en groupe, Autoapprentissage et Évaluation. Il n'y a pas de nombre maximum de crédits de Catégorie 1 du Québec qu'un utilisateur peut inscrire dans Mainpro+.

Pour toutes autres activités internationales effectuées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, le formulaire de demande de considération individuelle peut être rempli pour déterminer si des crédits certifiés ou non certifiés peuvent être attribués.



RESSOURCES, AIDE, ET SOUTIEN



Le site Web du CMFC contient plusieurs ressources pour vous aider à utiliser le programme Mainpro+ et la plateforme de déclaration des crédits. Vous trouverez ces ressources sur la **page Mainpro+** du site Web du CMFC :



Tutoriels vidéo sur la façon d'accomplir certaines tâches courantes comme inscrire une activité de DPC ou voir le relevé de vos activités



Un tableau en PDF imprimable avec la liste des activités certifiées et non certifiées



FAQ



Le personnel Mainpro+ est disponible du lundi au vendredi pour répondre à vos questions par téléphone ou par courriel.

Vous pouvez nous rejoindre au :

1 800 387-6197, poste 560
mainprocredits@cfpc.ca

COMMENT UTILISER LA FONCTION RECHERCHE D'ACTIVITÉ AVANCÉE

Trouver une activité certifiée Mainpro+ est facile avec la fonction Recherche d'activité avancée. Une fois la catégorie d'activité, le type de certification, le type d'activité et la méthode de prestation du programme choisis, la fonction de recherche s'affichera. Vous pourrez alors chercher à l'aide de n'importe quelle combinaison de quatre champs : titre de l'activité (titre complet ou partiel), numéro de la séance (indiqué sur votre certificat de participation), ville, ou la date de l'activité. Par exemple, si vous ne connaissez qu'une partie du titre de l'activité et la ville, Mainpro+ vous donnera une liste filtrée des options. Si vous voyez le programme que vous cherchez, cliquez sur « Sélectionner » ; s'il n'apparaît pas, vous pouvez chercher de nouveau ou cliquer sur le bouton à côté de « Vous ne voyez pas votre activité? ».

RECOMMENCER Besoin d'aide?

*Indique un champ/une question obligatoire

Étape 1: Choisir une valeur pour chacun des champs principaux ci-dessous.

Catégorie : *

Type de certification :

Type d'activité :

Format de présentation : * En direct, en personne ou sur le Web Autoapprentissage en ligne

Étape 2: Choisir une ou plusieurs des options ci-dessous et cliquer sur le bouton « Recherche » pour voir la liste des activités disponibles.

Titre du programme ou type d'activité: et/ou et/ou et/ou

[Effacer les critères de recherche](#) Besoin d'aide?

Étape 3: Si vous voyez votre activité ci-dessous, cliquez sur le bouton « Sélectionner » pour continuer à ajouter votre activité. Pour préciser votre recherche, vous pouvez modifier les critères à l'étape 2 et relancer la recherche.

Résultats de la recherche

	Titre du programme ou type d'activité	N° d'identification de la séance	Ville	Date de l'activité
<input type="button" value="Sélectionner"/>	Hypercholestérolémie Familiale : Pas si rare !	186869-004	montreal	10-4-2018

Vous ne voyez pas votre activité?

COMMENT ACCÉDER À VOTRE RELEVÉ DES CYCLES PRÉCÉDENTS

Pour voir toutes les activités déclarées dans l'ancien système Mainpro avant le lancement de Mainpro+, veuillez suivre les étapes ci-dessus :

1 Ouvrez une session et cliquez sur « Sommaire des crédits » dans la case Liens rapides :



The screenshot shows a user profile for 'Dr. Dave (999999)' with a cycle from 1-7-2017 to 30-6-2022. Below the profile is a green button labeled 'INSCRIRE UNE ACTIVITÉ DE DPC'. Underneath are two panels: 'LIENS RAPIDES' and 'NOUVELLES DU PROGRAMME Mainpro+'. The 'LIENS RAPIDES' panel contains a list of links: 'Mon relevé détaillé', 'Sommaire des crédits', 'FAQ', 'Liste des activités de DPC', 'Inscrire une activité de DPC', and 'Tutoriel Mainpro+'. An orange arrow points from the left to the 'Sommaire des crédits' link. The 'NOUVELLES DU PROGRAMME Mainpro+' panel has a red heading 'Rappel Mainpro+: Dates de fin de cycle' and text stating that the end date of the cycle is now 'le 30 juin de chaque année'.

2 Cliquez sur « rapports des cycles précédents » pour générer une copie de votre relevé en format PDF :



The screenshot shows a browser window titled 'LE COLLÈGE DES MÉDECINS DE FAMILLE DU CANADA'. The page content is titled 'SOMMAIRE de mes crédits'. It instructs the user to 'Choisissez un cycle de la liste déroulante suivante et cliquez le bouton « Exécuter un rapport » correspondant à celui voulu.' Below this is a dropdown menu for 'Cycle:' with the selected value '25/1/2017 - 30/6/2022'. To the right of the dropdown is a link that says 'Vous pouvez accéder à vos rapports des cycles précédents'. An orange arrow points from the right to this link. At the bottom of the page is a blue button labeled 'Exécuter un rapport'.

COMMENT DÉCLARER LES ACTIVITÉS CERTIFIÉES QUI N'APPARAISSENT PAS SUR LE SITE WEB DE MAINPRO+

Dans la section « Type d'activité », sélectionnez « Autres activités certifiées d'apprentissage en groupe », puis entrez manuellement l'information relative à l'événement ou l'activité. Veuillez consulter la saisie d'écran ci-dessous :

Inscrire une activité de DPC

Dr. Dave (999999)

📅 Cycle en cours: 1-7-2017 - 30-6-2022

Pour entrer une activité, choisissez parmi les options ci-dessous.

[Besoin d'aide?](#)

*Indique un champ/une question obligatoire

Catégorie : *

Type de certification : * Certifiées Non certifiées

Type d'activité : * [Pour voir la liste complète des activités, cliquez ici](#)

Format de présentation*

- Veillez choisir
- Activités certifiées Mainpro+ du CMFC
- Activités de l'AAFP et de l'ABFM
- American Medical Association PRA Catégorie 1
- Approche multidisciplinaire en prévention des risques obstétricaux (AMBROob)
- Autres activités d'apprentissage en groupe certifiées**
- Collège royal MDC Section 1
- Crédit de catégorie 1 du Québec
- Demande de considération individuelle
- Fondation pour l'éducation médicale continue (FEMC)
- Programmes de soins avancés en réanimation (Participant)

[Besoin d'aide?](#)

EXERCICES RELIER L'APPRENTISSAGE

Que sont les exercices Relier l'apprentissage ?

Les exercices Relier l'apprentissage sont autogérés et semi-structurés, et ils vous poussent à envisager vos activités quotidiennes comme des occasions d'apprentissage. Les formulaires de demande de crédits connexes vous aident à formuler la question, puis vous guident, à l'aide d'une série d'exercices de réflexion, sur les façons d'y répondre.

Chaque exercice complété dans le cadre de ce programme donne droit à cinq crédits certifiés Mainpro+ et il n'y a pas de limites sur le nombre d'exercices que vous pouvez effectuer au cours d'un cycle.

Quels types d'activités sont admissibles ?

Les questions qui forment la base des exercices Relier l'apprentissage peuvent provenir de divers scénarios cliniques et non cliniques, dont :

EXERCICES RELIER L'APPRENTISSAGE	ACTIVITÉS ADMISSIBLES
Relier l'apprentissage à la pratique	<ul style="list-style-type: none">• Bénévolat dans un milieu faible en ressources• Assister à une conférence non certifiée qui a entraîné une réflexion additionnelle
Relier l'apprentissage à la recherche	<ul style="list-style-type: none">• Préparer un manuscrit pour la publication• Mener une recherche pertinente à la médecine familiale• Préparer une présentation à une conférence• Préparer une affiche pour une présentation• Chercher un nouveau protocole de traitement
Relier l'apprentissage à l'administration	<ul style="list-style-type: none">• Participer à un comité• Être membre d'un comité de planification
Relier l'apprentissage à l'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Examen des lignes directrices en pratique clinique• Examen d'un manuscrit pour une revue médicale• Examen d'un cursus en médecine familiale• Faire partie d'une équipe qui effectue une visite d'agrément
Relier l'apprentissage à l'enseignement	<ul style="list-style-type: none">• Activités d'enseignement (clinique ou théorique)• Élaborer un cursus pour une activité de formation médicale• Donner des conférences• Être un leader pédagogique, p. ex., un concepteur de formation ou un administrateur



Exemples de questions *Relier l'apprentissage*

1. Dernièrement, vous avez assisté à une conférence médicale sur le cancer du sein donnée en milieu hospitalier. Vous avez appris que les recommandations utilisées par le programme de dépistage du cancer du sein de votre localité diffèrent de celles que vous utilisez à votre cabinet. Vous vous demandez : « Lesquelles s'appliquent le mieux à mes patientes et comment puis-je m'assurer que toutes mes patientes admissibles bénéficient d'un dépistage, effectué soit par moi-même, soit par le programme local ? » Documentez le processus et les ressources utilisées pour répondre à cette question dans un exercice *Relier l'apprentissage à la recherche*.
2. Vous avez passé six mois à faire du bénévolat aux Philippines en prodiguant des soins prénataux aux familles à faible revenu. Documentez la façon dont cette expérience aura une incidence sur votre pratique actuelle dans un exercice *Relier l'apprentissage à la pratique*.
3. Vous avez participé à un événement commandité par l'industrie qui n'est pas admissible pour des crédits certifiés ou non certifiés. Le médecin conférencier a présenté une nouvelle option de traitement pour la MPOC que vous ne connaissiez pas. Vous décidez de rechercher davantage la nouvelle option de traitement et de la comparer avec votre protocole de traitement actuel. Documentez votre comparaison et recherchez les deux options dans un exercice *Relier l'apprentissage à la pratique*.

Par où commencer ?

C'est simple. D'abord, tous les formulaires *Relier l'apprentissage* sont disponibles sur le portail Mainpro+. Les exercices *Relier l'apprentissage* ciblant la pratique, l'enseignement, la recherche et l'administration sont reconnus comme étant des activités certifiées en Autoapprentissage, tandis que l'exercice *Relier l'apprentissage à l'évaluation* est classé dans les activités certifiées en Évaluation. Une fois que vous avez formulé une question à poser ou un scénario à décrire, vous pouvez commencer à remplir le formulaire en ligne. Vous pouvez sauvegarder votre formulaire en tout temps pour y revenir plus tard. Au bout de quelques semaines (généralement de 6 à 12 semaines), quand vous aurez pu évaluer l'incidence de votre décision, vous pouvez revenir à la section « En attente » et terminer de remplir votre formulaire. Cliquez ensuite sur soumettre et c'est tout !

N'utilisez pas ce formulaire pour réclamer des crédits certifiés Mainpro+ pour les activités suivantes : stage de formation et *fellowship*, examen écrit, programme menant à un grade universitaire, vérification de la pratique et activité d'assurance de la qualité, programme provincial de revue de la pratique. Celles-ci doivent être déclarées au moyen de formulaires prévus à cette fin.

FOIRE AUX QUESTIONS

Qu'est-ce que le Questionnaire sur l'évaluation d'impact ? Dois-je le remplir pour chaque activité que j'entre dans Mainpro+ ?

Une nouvelle fonction de Mainpro+, le *Questionnaire sur l'évaluation d'impact*, vous permet de démontrer l'impact d'une activité sur votre pratique. Qui plus est, il constitue un moyen facile de déclarer tout parti pris que vous avez perçu pendant une activité.

Le *Questionnaire sur l'évaluation d'impact* sera inclus dans un grand nombre de déclarations d'activités et il sera nécessaire d'y répondre pour que vos crédits soient traités. Le CMFC utilisera les données recueillies à partir de ces déclarations pour mieux comprendre à quels types d'activités les médecins participent et pour mieux diriger la création de programmes de DPC.

J'ai participé à une activité pour laquelle les crédits étaient inscrits automatiquement dans mon compte Mainpro+ (inscription directe des crédits). Pourquoi ces crédits n'apparaissent-ils pas dans le total de mon cycle ?

Mainpro+ possède une nouvelle fonction « En attente » pour les activités qui nécessitent plus d'information. Votre inscription directe des crédits sera mise en attente. Quand vous aurez rempli le *Questionnaire sur l'évaluation d'impact*, vos activités seront approuvées, et les crédits seront ajoutés au total de votre cycle et apparaîtront sur votre tableau de bord.

Pour voir la liste d'activités en attente :

- Ouvrez une session Mainpro+
- Cliquez sur « En attente » dans le menu du haut, ou :
- Sélectionnez l'activité dans la section « Activités de DPC incomplètes » dans le tableau de bord principal

Pour soumettre vos crédits :

- Sélectionnez une activité dans la section « En attente » ou dans la section « Activités de DPC incomplètes » en cliquant sur le titre de l'activité ou sur l'action Terminez l'activité.
- Répondez aux questions 1 à 6 du *Questionnaire sur l'évaluation d'impact*
- Cliquez sur « Soumettre »

**J'assiste souvent à des conférences et des événements certifiés par le Collège royal et l'AMA.
À quel endroit puis-je consulter le total de mes crédits pour ces activités?**

Les activités certifiées/accréditées par le Collège royal et l'AMA sont sujettes à un maximum de 50 crédits certifiés par cycle de 5 ans. Pour connaître le total de votre cycle pour ces activités, veuillez cliquer sur le texte dans le bas de la section « Sommaire des crédits » :



SOMMAIRE DES CRÉDITS

CYCLE - Crédits appliqués à ce jour
📅 1-7-2014 - 30-6-2019

Type de certification	Requis	Appliqués	Exigence respectée
Certifiées	125	125,5	Oui
Non certifiées		12	
Total	250	137,5	Non

ANNÉE EN COURS - Crédits appliqués à ce jour
📅 1-7-2018 - 30-6-2019

Type de certification	Requis	Appliqués	Exigence respectée
Certifiées		70	
Non certifiées		0	
Total	25	70	Oui

[VOIR LES DÉTAILS](#)

[Cliquez ici pour voir votre nombre de crédits maximum pour le cycle en cours](#)

Est-ce que je dois conserver ma lettre d'attestation ou ma preuve de participation ?

Oui. Vous devriez conserver votre lettre d'attestation/preuve de participation pendant au moins six ans dans le cas où vous seriez sélectionné au hasard pour une vérification. Nous vous invitons à téléverser une copie électronique de votre document quand vous entrez une activité dans Mainpro+. Vous pouvez téléverser tous les types de fichiers dans Mainpro+, y compris des PDF, des documents Word ou des images.

Comment puis-je avoir accès à une déclaration de mes activités antérieures Mainpro-M1, Mainpro-M2 et Mainpro-C?

Tous vos crédits Mainpro-M1, Mainpro-M2 et Mainpro-C pour votre cycle actuel de cinq ans ont été transférés dans Mainpro+. Vous pouvez consulter un sommaire de vos crédits pour ce cycle sur votre tableau de bord Mainpro+. Pour une déclaration détaillée de vos activités antérieures Mainpro-M1, Mainpro-M2 et Mainpro-C, veuillez suivre ces étapes :

- Ouvrez une session dans Mainpro+
- Cliquez sur l'onglet « Rapports » dans le menu du haut
- Sous « Mon sommaire des crédits », cliquez sur « Exécuter un rapport »
- Dans la fenêtre contextuelle, vous verrez le texte « Vous pouvez accéder à vos rapports des cycles précédents »
- À partir de là, vous pouvez télécharger votre rapport pour le consulter ou l'imprimer

J'ai assisté à une conférence certifiée qui offrait une présentation en soirée sur la planification financière pour les médecins. Puis-je réclamer des crédits pour cette séance?

Les séances sur la planification financière ne sont admissibles à aucun type de crédits, certifiés ou non certifiés. Si ces types de séances sont offertes dans le cadre d'une conférence ou événement certifié, il doit être clairement indiqué que la séance de planification financière ne donne pas droit à des crédits Mainpro+.

POUR NOUS JOINDRE



Par courriel : mainprocredits@cfpc.ca



Par téléphone : 1 800 387•6197, poste 560



Par télécopieur : 1 888 843•2372



En personne : Collège des médecins de famille du Canada
2630, avenue Skymark, Mississauga (ON) L4W 5A4